

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 125 382,422 dinars, un actif net de 5 095 256,912 dinars et un résultat net bénéficiaire de 381 527,334 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Comme il ressort de l'état du portefeuille de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND, l'actif est employé à raison de 80,35% en valeurs mobilières. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- L'emploi au titre de la société « **SERVICOM** » représentent, au 31 décembre 2018, 10,08% de l'actif de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placements collectifs, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE**AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 31 DECEMBRE 2017****(Unité : en D.T.)**

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	4 118 471,810	4 292 527,868
a - Actions et droits rattachés		3 355 199,051	3 545 246,304
b - Obligations et valeurs assimilées		516 471,807	516 656,560
c –Titres OPCVM		246 800,952	230 625,004
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	1 005 577,112	1 004 843,789
a - Placements monétaires		760 770,548	758 842,808
b – Disponibilités		244 806,564	246 000,981
AC 3 - Créances d'exploitation		1 333,500	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		1 333,500	-
AC 4 - Autres actifs			
a - Débiteurs divers		-	-
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		5 125 382,422	5 297 371,657
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	24 387,792	24 763,046
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	5 737,718	5 922,871
TOTAL PASSIF		30 125,510	30 685,917
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	3-5	4 989 363,253	5 142 757,720
CP 2 - Sommes distribuables		105 893,659	123 928,020
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,536	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		105 893,123	123 928,020
ACTIF NET		5 095 256,912	5 266 685,740
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 125 382,422	5 297 371,657

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE
AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 31 DECEMBRE 2017
 (Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	3-2	158 077,375	180 764,984
a – Dividende		125 205,375	144 550,190
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 872,000	36 214,794
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	66 540,874	70 287,183
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		-	43 151,171
d - Revenus sur comptes de dépôt		3 725,462	9 666,355
e - Revenu des autres placements monétaires		62 815,412	17 469,657
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		224 618,249	251 052,167
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	-103 671,521	-115 324,761
REVENU NET DES PLACEMENTS		120 946,728	135 727,406
CH 2 Autres charges	3-9	-11 467,141	-11 799,386
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 479,587	123 928,020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-3 586,464	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		105 893,123	123 928,020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 586,464	-
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		272 047,747	-57 242,280
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-19 545,565	-199 757,732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		301 610,768	179 428,214
Frais de négociation de titre		-10 017,456	-36 912,762
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		381 527,334	66 685,740

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE
AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

	31/12/2018	31/12/2017
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	381 527,334	66 685,740
a - Résultat d'exploitation	109 479,587	123 928,020
b -Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 545,565	-199 757,732
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	301 610,768	179 428,214
d - Frais de négociation de titres	-10 017,456	-36 912,762
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-121 544,220	-
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-431 411,942	5 100 000,000
a – Souscriptions	-	5 100 000,000
- Capital	-	5 100 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
b – Rachats	-431 411,942	-
- Capital	-395 596,748	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-43 188,104	-
- Régularisation des sommes distribuables	-5 969,728	-
- Droits de sortie	13 342,638	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-171 428,828	5 166 685,740
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	5 266 685,740	100 000,000
b - en fin de l'exercice	5 095 256,912	5 266 685,740
AN 5 - <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	1 040	20
b - en fin de l'exercice	960	1 040
VALEUR LIQUIDATIVE	5 307,559	5 064,121
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	7,16%	1,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels.

Le fond a reçu l'agrément du CMF le 11 Février 2016 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 5 ans depuis sa date de constitution soit le 15 Juillet 2016.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

L'Amen Bank a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêtés.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédé est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2018 à 4 118 471,810 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	36 590	190 670,421	174 278,170	3,40%
ARTES	30 051	245 710,364	187 518,240	3,66%
ATB	50 000	212 880,210	182 750,000	3,57%
ATTIJARI BANK	1 610	65 205,000	68 903,170	1,34%
BIAT	1 000	149 251,300	119 416,000	2,33%
CELLCOM	53 000	333 690,946	78 016,000	1,52%
DELICE HOLDING	10 743	160 728,038	153 549,699	3,00%
EURO CYCLES	13 100	415 531,383	244 328,100	4,77%
MAGASIN GENERAL	750	18 844,905	28 875,000	0,56%
MONOPRIX	867	8 331,360	6 635,151	0,13%
ONE TECH HOLDING	16 650	177 255,130	266 233,500	5,19%
SAH	22 052	265 407,750	251 833,840	4,91%
SFBT	13 000	194 531,973	306 280,000	5,98%
SIAME	20 391	49 517,370	50 997,891	1,00%
SIMPAR	2 000	81 383,800	62 080,000	1,21%
SOTIPAPIER	40 000	132 132,300	187 280,000	3,65%
SOTRAPIL	2 500	21 451,662	41 947,500	0,82%
SOTUVER	10 000	73 182,160	88 070,000	1,72%
STAR	2 920	304 068,886	396 302,400	7,73%
TELNET HOLDING	24 594	224 206,940	236 348,340	4,61%
UADH	8 890	24 870,735	16 402,050	0,32%
UIB	7 000	195 065,600	165 599,000	3,23%
UNIMED	5 000	38 344,069	41 555,000	0,81%
TOTAL		3 582 262,302	3 355 199,051	65,46%
TITRES OPCVM				
AL AMANAH PRUDENCE FCP	341	41 430,954	43 105,128	0,84%
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	179 152	197 221,303	203 695,824	3,97%
TOTAL		238 652,257	246 800,952	4,82%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
EMPRUNT OBLIGATAIRE				
EO SERVICOM 2016	5 000	504 100,000	516 471,807	10,08%
TOTAL		504 100,000	516 471,807	10,08%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		4 325 014,559	4 118 471,810	80,35%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	1 340 538,670
Titres OPCVM	167 333,584
	1 507 872,254

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	1 503 542,516	1 800 908,040	297 365,524
Titres OPCVM	158 840,231	163 085,475	4 245,244
TOTAL	1 662 382,747	1 963 993,515	301 610,768

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour le période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2018, la somme de 158 077,375 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/11/16 Au 31/12/17
Revenus des actions	125 205,375	144 550,190
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	32 872,000	36 214,794
Revenus des titres OPCVM	-	-
	158 077,375	180 764,984

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2018 à 1 005 577,112 dinars, répartis comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
AVOIRS EN BANQUE	244 806,564	244 806,564	4,78%
TOTAL DISPONIBILITES	244 806,564	244 806,564	4,78%
<i>PLACEMENTS MONÉTAIRES</i>			
COMPTE A TERME			
MOUDHARBA BEST LEASE 03/02/2019 -8,5% - 3 mois	250 000,000	253 318,493	4,94%
MOUDHARBA BEST LEASE 27/01/2019 -8,5% - 3 mois	500 000,000	507 452,055	9,90%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES	750 000,000	760 770,548	14,83%
TOTAL GÉNÉRAL	994 806,564	1 005 577,112	19,62%

3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Les revenus des placements monétaires arrêtés au 31 décembre 2018 à 66 540,874 dinars, sont répartis comme suit :

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/11/16 Au 31/12/17
Revenus des certificats de dépôt	0,000	43 151,171
Revenus sur comptes de dépôt	3 725,462	9 666,355
Revenu des autres placements monétaires	62 815,412	17 469,657
	66 540,874	70 287,183

3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND pour la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Capital au 01 Janvier 2018	5 142 757,720
Nombre de part	1 040
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	395 596,748
Nombre de part	80
Nombre de porteurs de parts sortants	2
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 10 017,456
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	- 19 545,565
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	301 610,768
Régularisations sommes non distribuables	- 43 188,104
Droit de sortie	13 342,638
Capital au 31 Décembre 2018	4 989 363,253
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
Taux de rendement	7,16%

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2018 à 24 387,792 dinars répartie comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	22 674,657	23 075,961
Dépositaire commission de dépôt	1 511,646	1 538,402
Dépositaire commission de clearing	201,489	148,683
	<u>24 387,792</u>	<u>24 763,046</u>

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2018 à 5 737 ,718 dinars répartie comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Commissaire aux comptes	5 159,843	5 231,748
Publications CMF	150,003	250,727
Redevances CMF	427,872	440,396
	<u>5 737,718</u>	<u>5 922,871</u>

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire conformément au règlement intérieur du fonds.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1,5% HT par an de l'actif net, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

Une commission de surperformance sera prélevée au bout de la cinquième année par le gestionnaire, si TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33,82% en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an capitalisé sur 5 ans. Cette commission est de 20% HT, calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur cinq ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

Pour l'ensemble de ses services, l'Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT par an de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an à partir de la troisième année, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement.

Une commission de clearing de 500 DT HT est prélevée la première année, la dite commission passera à 700 DT HT à partir de la deuxième année.

La commission de clearing est prélevée quotidiennement et versée trimestriellement au dépositaire.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 s'élèvent à 103 671,521 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/18	Du 01/11/16
	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Rémunération du gestionnaire	96 408,935	107 471,739
Commission de dépôt	6 427,275	7 164,801
Commission de clearing	835,311	688,221
	<u>103 671,521</u>	<u>115 324,761</u>

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 11 467,141 dinars pour la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Du 01/01/18	Du 01/11/16
	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Honoraires du commissaire aux comptes	5 654,215	5 231,748
Redevances CMF	5 401,069	6 071,865
Autres frais	411,857	495,773
	<u>11 467,141</u>	<u>11 799,386</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2018	31/12/2017
Total des revenus de placements	233,977	241,396
Charges de gestion des placements	-107,991	-110,889
Revenus Nets des placements	125,986	130,507
Autres charges	-11,945	-11,345
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	114,041	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation	-3,736	-
Sommes distribuables de l'exercice	110,305	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	3,736	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20,360	-192,075
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	314,178	172,527
Frais de négociation de titre	-10,435	-35,493
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)	283,383	-55,041
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	397,424	64,121
Droit de sortie	13,899	-
Résultat non distribuable de l'exercice	297,282	-55,041
Régularisation du résultat non distribuable	-44,988	-
Sommes non distribuables de l'exercice	252,294	-55,041
Distribution de dividendes	119,161	-
Valeur liquidative	5307,559	5064,121
Nombre de parts	960	1040
<u>Ratios de gestion des placements :</u>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,92%	2,22%
Autres charges/actif net moyen	0,21%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,03%	2,38%
Actif net moyen	5 389 843,808	5 204 078,907